

# ANNEXE I

## Zones d'utilité publique, ZUP (art. 12 RAC)

ZUP	Affectation	DS <sup>(1)</sup>	Principes généraux	
			de construction	d'aménagement
A	Ecole / Halle de gymnastique	II	Maintien de l'école. Agrandissement de la halle de gymnastique de 1/3 du volume actuel.	Maintien de la situation existante.
B	Centre communal (administration communale, salle communale, service de dépense contre le feu, etc.	III	Maintien de la situation existante.	Maintien de la situation existante.
C	Terrains de sport (terrains de football, place de jeux, pump-track, buvette-vestiaires, hangar pour matériel)	-	Maintien de la situation existante, rénovation et remplacement des installations existantes.	Maintien de la situation existante.
D	Patinoire (buvette-vestiaires)	II	Maintien de la situation existante, rénovation et remplacement des installations existantes.	Maintien de la situation existante
E	Eglise / Cimetière / Parking	II	Maintien de la situation existante	Maintien de la situation existante, aménagement d'un parking dans la partie Ouest.
F	Station d'épuration	-	Maintien de la situation existante	Maintien de la situation existante